

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

B. DUBAELE CHEZ SODAGRAL
BP 117
59811 LESQUIN CEDEX

V/REF :

N/REF : 95 B 335 / 2005-A-63

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 12/01/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-63,

P.V. d'assemblée du 08/11/2004

Modification de(s) commissaire(s) aux comptes
CONCERNANT LA SOCIETE

FROMAGERIE LE CENTURION
Société par actions simplifiée
ZA LES PORTES DU NORD
62820 LIBERCOURT

R.C.S. BETHUNE 323 179 374 (95 B 335)

LE GREFFIER

FROMAGERIE LE CENTURION
S.A.S. au capital de 160 000 euros
Siège social : Z.I. Les Portes du Nord - 62820 LIBERCOURT
R.C. BETHUNE B 323 179 374

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DES ASSOCIES DU 8 NOVEMBRE 2004

L'an 2004, le 8 NOVEMBRE, les associés de la société se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

Les associés ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hugues VAN DE WOESTYNE, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des actions formant le capital.

En conséquence, les associés peuvent valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du président,
- Examen de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes en remplacement,
- Pouvoirs pour les formalités et dépôts.

Il dépose sur le bureau :

- Les statuts de la société,
- Le rapport du président,
- Les projets de résolutions,
- Les lettres de démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Un débat s'instaure entre les associés, puis personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : DEMISSION ET REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport du président, prend acte de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomme en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, savoir jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2005 et tenue en 2006 :

- **TITULAIRE**

La S.A.R.L. F. LECLERCQ & ASSOCIES domiciliée Parc de la Cimaie, 14 rue du Carrousel à VILLENEUVE D'ASCQ (59650),

- **SUPPLEANT**

La S.A.R.L. AUDIT CHARLES DILLIES & ASSOCIES domiciliée 156-158 rue de la Bassée à LILLE (59000).

Les commissaires aux comptes ont accepté les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions pour les exercer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

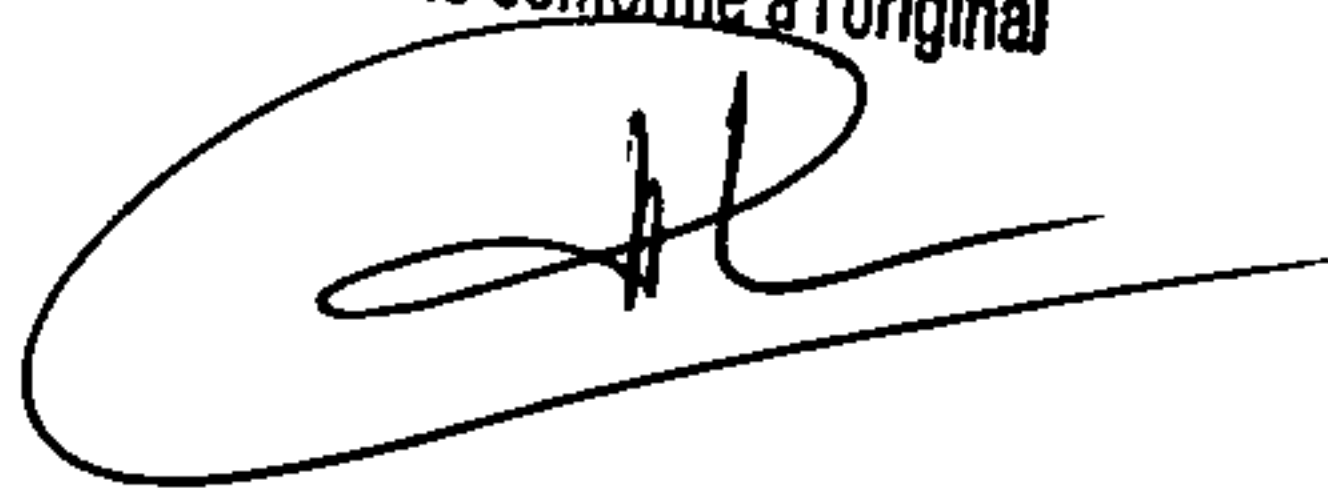
DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.